



ENERGIE ELECTRIQUE DU SIMPLON SA

RAPPORT ANNUEL 2025

78^{ÈME} EXERCICE SOCIAL

(1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025)



Page internet : ees-canyoning.ch

TABLE DES MATIÈRES

ENERGIE ELECTRIQUE DU SIMPLON SA EN BREF.....	4
Chiffres-clés	4
Autorités concédantes.....	4
Société de partenaires	4
I. ORGANE DE LA SOCIÉTÉ.....	5
Actionnaires.....	5
Conseil d'administration	5
Secrétaire du Conseil d'administration.....	5
Gestion	5
Organe de révision	5
II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
1. Généralités	6
2. Exploitation	7
3. Production	10
4. Administration.....	11
5. Evaluation des risques	12
6. Situation financière	13
7. Perspectives financières	14
III. COMPTE DE RÉSULTAT	15
IV. BILAN.....	16
V. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	17
VI. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES.....	18
VII. ANNEXE AUX COMPTES	19
VIII. PROPOSITION D'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN.....	31
IX. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	32

Energie Electrique du Simplon SA (EES) exploite depuis des dizaines d'années les eaux du Zwischbergental, du Laggintal et de plusieurs petits affluents de la partie supérieure de la vallée du Simplon par l'intermédiaire de trois centrales situées à Gondo, Gabi et Tannuwald.

CENTRALE DE TANNUWALD - ALT. 1396 M

2 TURBINES PELTON
 PUISSANCE TOTALE : 8 MW
 HAUTEUR DE CHUTE : 364 M

BARRAGE DE FAH - ALT. 1759 M

CONSTRUCTION : 1979
 MISE EN SERVICE : 1981
 RETENUE : 41 000 M³

CENTRALE DE GABI - ALT. 1302 M

2 TURBINES PELTON
 PUISSANCE TOTALE : 18 MW
 HAUTEUR DE CHUTE : 294 M

EGGEN RESERVOIR - ALT. 1597M

CONSTRUCTION : 1957
 MISE EN SERVICE : 1958
 RETENUE : 50 300 M³

CENTRALE DE GONDO - ALT. 799 M

3 TURBINES PELTON
 PUISSANCE TOTALE : 55 MW
 HAUTEUR DE CHUTE : 479 M

BARRAGE DE SERA - ALT. 1278 M

CONSTRUCTION : 1951 PUIS 2010
 MISE EN SERVICE : 1952
 RETENUE : 180 000 M³

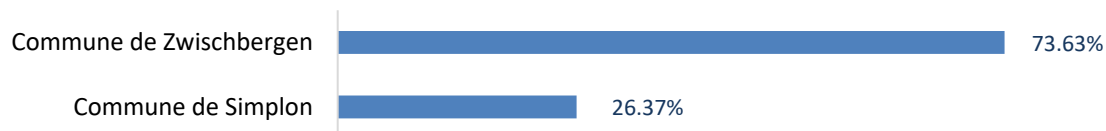
PRODUCTION

PRODUCTION ANNUELLE (MOYENNE) : 249.3 GWh

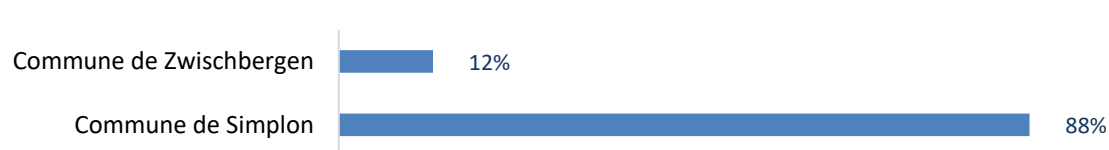
AUTORITÉS CONCÉDANTES

Les concessions ont été octroyées jusqu'au 1.8.2061 par les Communes de Zwischbergen et de Simplon:

CENTRALE DE GONDO



CENTRALE DE GABI

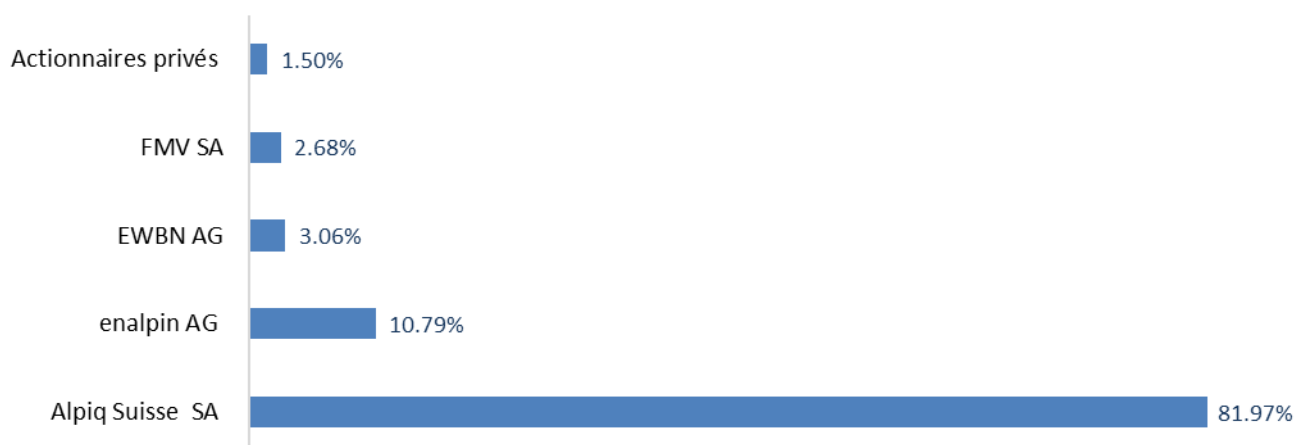


CENTRALE DE TANNUWALD



I. ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Actionnaires



Conseil d'administration

	Entrée en fonction	Échéance du mandat ¹
Michaël PLASCHY, Président, Alpiq AG	2024	2025
Nicolas ROUGE, Vice-président, Alpiq AG	2007	2025
Beat BRITSCH, EWBN AG	2022	2025
Célia JIMENEZ, Alpiq AG	2023	2025
Pierre-Yves LEDERMANN, Alpiq AG	2024	2025
Pierre-Alain HERREN, Alpiq AG	2025	2025
Michael IMHOF, FMV SA	2011	2025
Sébastien JAQUIER, Alpiq AG	2017	2025
Urs HILDBRAND, enalpin AG	2020	2025
Sebastian ARNOLD, délégué du Canton (sans droit de vote)	-	-
Daniel SQUARATTI, délégué du Canton (sans droit de vote)	-	-

Secrétaire du Conseil d'Administration

Fabien MONTHOUX, Alpiq AG 2009

Gestion

David JOSSEN, Asset Manager, Alpiq AG

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

¹ Le mandat est échu le jour de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes 2025, soit en juin 2026.

1. Généralités

L'économie mondiale en 2025 a été marquée par une forte volatilité, initialement déstabilisée par l'introduction de droits de douane quasi universels par les États-Unis. Le taux effectif global s'est stabilisé autour de 19% ; pour la Suisse, ce taux a été ramené à 15% après avoir initialement atteint 39%. Malgré une incertitude politique accrue, la croissance de la zone euro est restée résiliente, avec une estimation à 1.4% (2025) contre 0.9% en 2024.

La demande d'électricité dans les principaux pays européens a poursuivi une légère progression en 2025 avec une hausse de +0.8% (1.1% en 2024). Le paysage énergétique reste cependant marqué par la fragilité des ressources renouvelables. Contrairement à l'abondance de l'année précédente, la situation hydraulique en 2025 subit une sécheresse marquée : les réserves totales sont largement inférieures à 2024 et aux moyennes saisonnières dans tout l'arc alpin. Cette exploitation intensive des barrages a été indispensable pour compenser un hiver sec et un net recul de la production éolienne.

Au premier trimestre 2025, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont enregistré une production éolienne de 30% à 40% inférieure à celle de l'an dernier, un déficit qui s'est accentué en avril pour atteindre jusqu'à -50%. L'arrêt de la centrale de Gösgen jusqu'en mars 2026 a accentué la tension au dernier trimestre 2025, entraînant une perte de production de 4.3 TWh sur les troisième et quatrième trimestres, ce qui a contribué à pousser les prix suisses de 3 à 4 €/MWh au-dessus de ceux de ses voisins pour le dernier trimestre.

Ce contexte a contraint l'Europe à solliciter davantage ses réserves de gaz qui, au 4.2.26, affichaient un taux de remplissage de 38% contre 50% l'année précédente. Malgré ce recours massif aux stocks hivernaux et la perspective de l'embargo sur le gaz russe en 2028, les marchés ne manifestent pas d'inquiétude majeure. Cette sérénité repose sur la solidité de l'approvisionnement en GNL qui sécurise les perspectives moyen terme.

En Suisse, une avancée majeure a été réalisée en 2024, avec l'adoption de la loi sur l'électricité, qui ancre légalement les 15 (+1) projets hydroélectriques issus de la « Table ronde sur l'énergie hydraulique » destinés à développer la production d'électricité en hiver. Les ordonnances d'application sont entrées en vigueur en 2025, d'autres suivront en 2026.

Une autre étape importante pour le développement des énergies renouvelables en Suisse a été franchie le 26.09.2025, avec l'adoption par le Parlement du décret d'accélération des procédures. Celui-ci prévoit une simplification des procédures d'aménagement du territoire pour l'énergie hydraulique, la confirmation de la validité des avenants aux concessions hydroélectriques, le découplage des mesures de compensation écologique de la procédure d'autorisation des projets et une limitation du nombre d'instances de recours ouvertes aux ONG.

Le 4.12.25, le Conseiller fédéral Röstli a invité les acteurs du secteur à discuter de l'état d'avancement des projets de la Table ronde, qui ne progressent pas aussi vite que prévu. Un processus doit désormais déterminer dans quelle mesure la liste des projets doit être adaptée.

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 13.6.25, le Conseil fédéral a soumis l'accord sur l'électricité à consultation, qui a recueilli un large soutien (75% des réponses). Une grande majorité demande toutefois des modifications dans sa mise en œuvre au niveau national. Les délibérations parlementaires auront lieu en 2026 et un référendum sera organisé probablement en 2028. L'accord vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, à simplifier le commerce d'électricité et à garantir la stabilité du réseau.

2. Exploitation

Conduite et entretien courant

Le GEH Simplon (HYDRO Exploitation SA - HEX) a assuré les travaux d'entretien et de maintenance et a également participé activement aux travaux de finition de la modernisation de la centrale de Gabi ainsi qu'aux travaux d'anticorrosion sur la conduite forcée de Gondo.

- Centrale de Gondo: travaux de révision annuels.
- Centrale de Gabi: travaux de révision annuels.
- Centrale de Tannuwald: travaux de révision annuels.

Travaux de renouvellement de l'anticorrosion sur le puits blindé de Gondo

Le 29.9.25, la centrale de Gondo a été mise hors service et sécurisée en vue des travaux à venir dans le puits sous pression. Le système a été vidé et les installations de chantier ont été mises en place. Jusqu'à fin 2025, le revêtement de la conduite forcée a été décapé à l'aide d'un jet d'eau à haute pression (HDW). La partie supérieure du puits sous pression, qui est en béton, a également été rénovée. Les travaux se poursuivront jusqu'en avril 2026 et leur coût s'élève à environ 3.3 MCHF.



Fenêtre de Biel (cheminée), de nuit



Accès supérieur du puits (treuil)

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assainissement des cours d'eau

Les cours d'eau sont assujettis à diverses obligations d'assainissement de la migration piscicole, du charriage, des éclusées et de mise en place de débits de dotations.

Concernant, les débits de dotation mis en place à Walibach, Eggen, Chrummbach, Laggina et Fah, ainsi que les crues artificielles de Sera, ces derniers se sont avérés efficaces après cinq ans de mise en œuvre. Les rapports déposés en 2022 attendent toujours une validation formelle du Canton pour libérer EES de ses obligations légales liées à l'art. 80 LEaux.

Concernant la migration piscicole, l'autorité cantonale a délivré au Q1-2026 un permis de construire pour assainir la prise d'eau de Walibach. Une demande d'indemnisation est en cours de rédaction pour démarrer les travaux en automne 2026. A la demande des autorités cantonales, la pertinence de la mise en œuvre de mesures d'assainissement sur les prises d'eau Laggina, Chrummbach, Sera et Streichwehr Sera doit également être établi d'ici septembre 2026.

Concernant l'assainissement des éclusées à Tannuwald, la demande de 2018 a été réévaluée par l'autorité cantonale qui demande de compléter l'analyse de variantes avec la considération d'une galerie de dérivation en rive gauche du cours d'eau.

Concernant l'assainissement du charriage, EES a été officiellement libéré de ses obligations d'assainissement par le canton et l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV).

Sur demande du Canton, des réflexions plus globales concernant la gestion sédimentaire dans le Zwischenbergental d'un point de vue de l'exploitation et les mesures constructives, garantissant les aspects sécuritaires et environnementaux, sont en cours à l'échelle de la vallée et seront menées en étroite collaboration avec la Commune de Zwischbergen.

L'OFEV a émis une lettre d'information en février 2026 stipulant que le délai d'assainissement de 2030 était toujours valable et que les octrois d'indemnisation se feront par ordre de réception des demandes jusqu'à épuisement du fond.

Projet photovoltaïque alpin Gondosolar

En mars 2025, EES a obtenu le permis de construire sous certaines conditions. Les quatre oppositions ont été rejetées dans leur intégralité. Le permis de construire ne sera définitif qu'une fois que la décision dans la procédure ESTI sera également positive. Helvetia Nostra a contesté la décision de la Commission cantonale des constructions auprès du Conseil d'État.

Ce dernier a rejeté l'opposition dans son intégralité. Helvetia Nostra a fait appel de cette décision devant le Tribunal cantonal (mars 2026).

La décision dans le cadre de la procédure ESTI est également en suspens. L'installation d'essai a été démontée à l'automne 2025 conformément à l'autorisation exceptionnelle pour l'installation d'essai qui était valable jusqu'à fin 2025.

Cybersécurité

Dans une conjoncture internationale toujours plus tendue, aucune structure n'est épargnée par les enjeux de cybersécurité, et EES n'y fait pas défaut. Fort de ce constat, le législateur a décidé d'ancrer dans la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et son ordonnance

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(OApEI) le niveau d'exigence minimal à atteindre par les sociétés électriques en termes de cybersécurité, ce dernier étant contrôlé dans le cadre d'audits externes. Au vu des tailles et de leurs importances nationales pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité des aménagements du groupe Alpiq, EES bénéficie de tout le travail réalisé pour répondre aux exigences les plus élevées. La mise en œuvre est en cours et l'objectif est d'atteindre pour EES une valeur cible moyenne de 2.6 (norme TIC) d'ici juin 2026.

Certifications ISO 9001, 14001 et 55001

Le mandataire est certifié ISO 55001 "Asset Management" (2015) ainsi que ISO 9001 (2017). Il bénéficie désormais également de la nouvelle certification ISO 14001 (31.3.22). Les audits de suivi ISO 55001 et ISO 9001 ont été réalisés en mars 2024 par l'auditeur AFNOR (changement d'auditeur), avec lequel le mandataire poursuivra la collaboration en 2025.

Sécurité des cours d'eau à l'aval des installations

Conformément aux dispositions de l'article 2 al. 4 LGAR (Loi sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque), EES a poursuivi sa politique de collaboration en rencontrant les professionnels du canyoning à deux reprises en 2025.

Une page internet EES est en fonction depuis début 2024 mais n'a été d'abord accessible qu'après de 4 acteurs du canyoning (phase test). La page internet a été mise à disposition du public en juin 2025 (www.ees-canyoning.ch).

Les retours des usagers sur la page internet sont bons. La page est maintenant en fonction, avec les réserves d'usage :

La situation qui vous est communiquée comporte une part d'incertitude. Elle est calculée avec les dernières informations connues par l'exploitant, sur la base de prévisions météorologiques et hydrologiques fournies par des tiers. Des phénomènes naturels extrêmes et imprévisibles tels que laves torrentielles ou orages particulièrement violents restent possibles en environnement montagneux, et pourraient ne pas être annoncés par les prévisions.

Cette page internet distingue 3 cas de figure :

- 1) *Pas de lâcher d'eau prévu avant* : indication d'une marge de sécurité en heure/mn.
- 2) *Lâcher d'eau aujourd'hui. En raison des conditions d'exploitation et /ou météorologique, des lâchers d'eau se produisent aujourd'hui.*
- 3) *Information indisponible. Problème technique aucune information valable ne peut vous être communiquée.*

En outre, comme chaque année, at et l'emplacement de tous les panneaux "Danger de crue" et "Canyoning" des cours d'eau du GEH Simplon ont été contrôlés, photographiés et documentés par les collaborateurs d'HEX.

Pendant la belle saison, des HYDRO-Guides ont été envoyés afin de distribuer des prospectus aux personnes se trouvant à proximité des cours d'eau pour expliquer les risques dans les rivières à l'aval d'ouvrages hydroélectriques. Ils ont également attiré l'attention sur le nouveau site internet.

Pour rappel, EES n'encourage pas la pratique de sports tels que le canyoning en aval de ses installations. De façon générale, la présence d'un barrage ou de prises d'eau en amont d'une rivière ne doit pas être considérée comme une sécurité accrue, le débit d'un cours d'eau

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

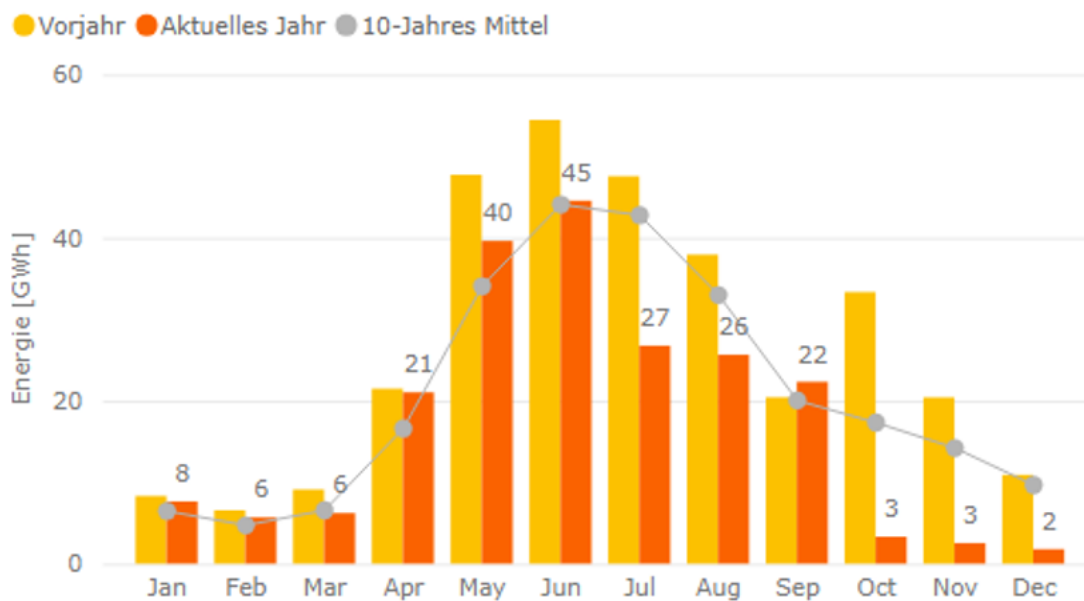
pouvant augmenter très rapidement en cas d'orages ou d'intempéries, même sans intervention ou défaillance technique.

Le répondeur téléphonique au numéro 027 970 59 04 renvoie désormais vers la page internet www.ees-canyoning.ch.

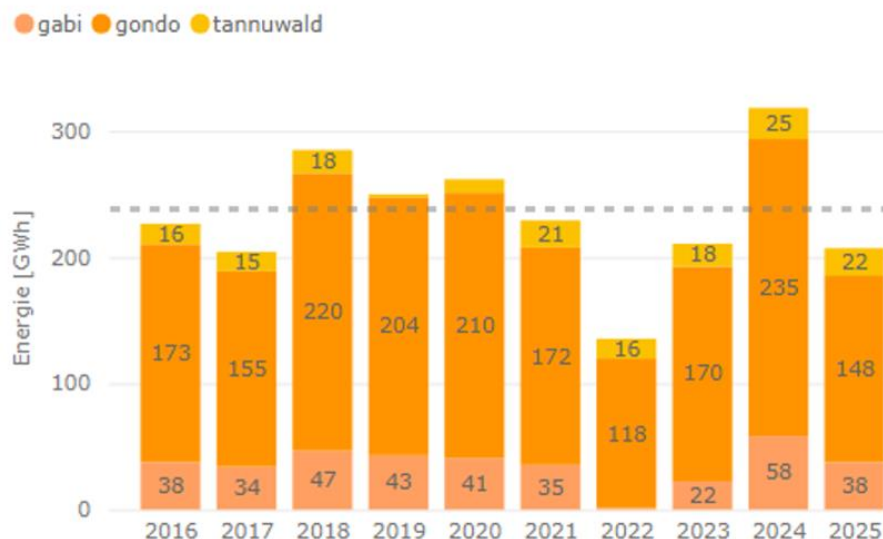
3. Production

Production des centrales

Au 31.12.25, la production pour **les 3 centrales** a été de **207 GWh**, soit 35% de moins que la production au 31.12.24 (318.1 GWh, 2024 était une année exceptionnelle) et 17% de moins que la moyenne multi-annuelle (249.3 GWh).



En 2025, la part de la production totale d'EES est la suivante : 71.5% par la centrale de Gondo, 18% par la centrale de Gabi et 10.5% par la centrale de Tannuwald. L'énergie nette certifiée (garantie d'origine) s'élève à 146.7 GWh (seulement la centrale de Gondo).



II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. Administration

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction de la société. Il prend toutes les décisions fondamentales relatives aux activités de la société et décide de toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation. En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises.

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres au maximum, avec la présence supplémentaire de deux délégués du Canton du Valais. Les membres sont élus pour trois ans. Ils sont rééligibles. Les nouveaux membres sont élus pour la durée résiduelle du mandat de leur prédécesseur. La liste des membres du Conseil avec l'échéance des mandats en cours figure en page quatre du rapport annuel.

Le Conseil d'administration adresse ses plus chaleureux remerciements à tous les collaborateurs d'HYDRO Exploitation SA et du mandataire Alpiq SA, lesquels ont œuvré avec efficacité à la bonne marche de la société.

Assemblée générale ordinaire du 17.6.25

L'Assemblée générale ordinaire a décidé de nommer la Société KPMG comme organe de révision pour l'exercice 2025.

Mandataire

La direction de la société a été confiée par mandat à Alpiq Suisse SA. Le mandataire examine et prépare les objets à soumettre au Conseil d'administration pour décision ; il prend des décisions dans les affaires qui lui ont été expressément déléguées.

En application de la décision du Conseil d'administration du 7.11.69 et du contrat de mandat de gestion globale passé entre EES et EOS (aujourd'hui Alpiq SA) le 10.11.69, EES a confié à Alpiq SA le mandat d'assumer la gestion d'EES SA et l'exploitation de l'ensemble de ses ouvrages.

A partir du 1^{er} juillet 2003, les activités d'exploitation et de maintenance d'EES ont été déléguées à HEX à Sion, qui a repris le personnel d'EES à la même date. La haute surveillance des prestations fournies par HEX est assumée par le groupe Alpiq.

Compte tenu des modifications intervenues dans le marché de l'énergie, des restructurations au sein du Groupe Alpiq ainsi que de l'évolution des installations de l'aménagement, qui ont entraîné des adaptations des prestations de gestion technique, administrative, financière et énergétique assurées par Alpiq Suisse SA, le contrat de mandat a été remplacé par le contrat de gestion technique, administrative, énergétique et financière (gestion globale) du 1^{er} janvier 2017, qui définit précisément le périmètre d'activité du mandataire et sa rémunération.

Organe de révision

Le mandat d'organe de révision a été confié à KPMG SA à Lausanne à partir de l'exercice 2023. Selon les statuts, le réviseur est nommé par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an.

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actionnaires

Tous les partenaires énergéticiens (Alpiq Suisse SA, enalpin AG, EWBN AG et FMV SA) sont représentés au sein du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2024, la société Alpiq Suisse SA détient 196'736 actions (81.973%) dans la société EES SA, enalpin AG une participation de 25'899 actions (10.791%), EWBN AG une participation de 7'341 actions (3.059%) et FMV SA une participation de 6'426 actions (2.678%).

Il n'existe aucune limitation du droit de vote. Chaque action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire de la loi, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. L'Assemblée générale est convoquée au moins vingt jours avant la date de la réunion. Un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 10% des voix peuvent demander de porter un objet à l'ordre du jour.

5. Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, notamment les risques d'aléas naturels, les risques d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), les risques liés aux projets, les aspects réglementaires et administratifs et, enfin, les risques de marché.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes de l'identification systématique des risques, de leur évaluation, de leur priorisation, de l'évaluation de leur impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique analysé et priorisé donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

Cette évaluation reste sujette à une relative incertitude en raison des hypothèses retenues quant à l'évolution future dans l'appréciation des risques.

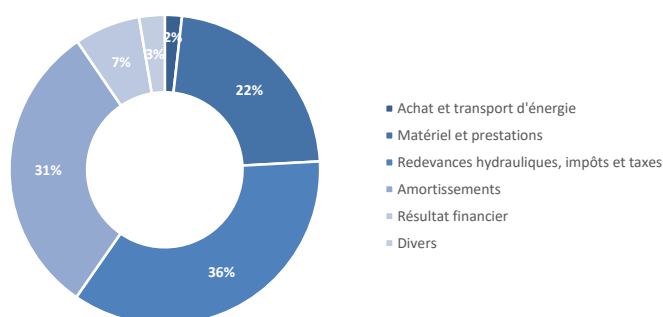
II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6. Situation financière

Situation générale

Contrairement à la plupart des sociétés de production hydroélectriques suisses, EES n'est pas gérée comme une société de partenaires. Au contraire, depuis le 1er juillet 2007, son chiffre d'affaires résulte presque entièrement de la vente de l'énergie produite aux actionnaires preneurs d'énergie aux conditions du marché, sur la base d'un contrat de vente d'énergie défini à l'avance

Structure des coûts 2025



Compte de résultat

Par rapport aux comptes de l'exercice précédent, les ventes d'énergie aux actionnaires ont diminué de CHF 1'291'695.- en raison de la baisse de la production par rapport à l'année précédente mais compensé en partie par la hausse du prix de vente facturé aux actionnaires preneurs d'énergie, selon le contrat de vente d'énergie électrique, s'élevant à 71.89 CHF/MWh pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les revenus du SRI (Système de rétribution à l'injection) pour la production des centrales de Gabi et de Tannuwald ont diminué de CHF 2'156'936.-, ce qui s'explique par des productions moins élevées que l'année précédente pour les 2 centrales. Le prix de vente provisoire (hors frais administratifs) pour la centrale de Tannuwald se monte à 121.18 CHF/MWh et à 107.31 CHF/MWh pour la centrale de Gabi.

Les ventes aux Communes concédantes ont augmenté de CHF 33'184.-.

Les autres produits d'exploitation ont diminué de CHF 158'338.-.

Les charges d'exploitation sont inférieures de CHF 203'195.- par rapport à 2024. Cet écart résulte de plusieurs variations, dont :

- hausse des achat et transport d'énergie de CHF 36'887.- ;
- hausse des matériels et prestations de CHF 841'710.- ;
- baisse des coûts du poste impôt spécial, redevances hydrauliques et divers de CHF 1'232'279.- ;
- hausse des impôts sur le capital, des impôts fonciers et diverses taxes de CHF 6'429.- ;
- diminution des autres charges d'exploitation de CHF 35'128.- ;
- hausse des amortissements de CHF 179'261.-.

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les charges financières ont diminué de CHF 328'714.- en raison de la baisse des taux d'intérêt, ainsi que la diminution des emprunts.

Les produits exceptionnels ont augmenté de CHF 1'132.-. Les charges exceptionnelles ont diminué de CHF 1'455.-.

L'impôt sur le bénéfice a diminué de CHF 184'047.-.

Le résultat net de la société affiche un gain de CHF 3'599'830.-.

Bilan

Au cours de l'exercice, des investissements ont été enregistrés à hauteur de CHF 1'628'581.-. Ils sont principalement liés à l'assainissement du puit blindé de la centrale de Gondo et dans une moindre mesure à la réhabilitation de la centrale de Gabi.

7. Perspectives financières de l'entreprise

En 2026, le prix de vente de l'énergie aux actionnaires est de 80.30 CHF/MWh pour la production issue de la centrale hydroélectrique de Gondo.

Simplon, le 11 juin 2026

Au nom du Conseil d'administration

Le Président :

Le Secrétaire :

Michaël Plaschy

Fabien Monthoux

ENERGIE ELECTRIQUE DU SIMPLON SA (E.E.S.), SIMPLON

III. COMPTE DE RÉSULTAT

	Note	2025 CHF	2024 CHF
Ventes d'énergie	1	18'279'340	21'692'364
Autres produits d'exploitation	2	194'999	36'661
Total des produits d'exploitation		18'474'339	21'729'025
Achat et transport d'énergie	3	-261'191	-224'379
Matériel et prestations		-3'282'193	-2'440'483
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	4	-4'092'201	-5'324'480
Impôts sur le capital, foncier et taxes diverses	5	-400'419	-393'990
Autres charges d'exploitation		-573'335	-608'463
Amortissements	11 + 12	-4'528'544	-4'349'283
Total des charges d'exploitation		-13'137'883	-13'341'078
Résultat d'exploitation		5'336'456	8'387'947
Produits financiers		0	115
Charges financières	6	-1'004'079	-1'332'793
Résultat financier		-1'004'079	-1'332'678
Résultat ordinaire		4'332'377	7'055'269
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	7	1'467	335
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	8	-15'220	-16'675
Résultat exceptionnel		-13'753	-16'340
Résultat avant impôt sur le bénéfice		4'318'624	7'038'929
Impôt sur le bénéfice		-718'794	-902'841
Résultat de l'exercice		3'599'830	6'136'088
Nombre d'actions en circulation		239'994	239'994
Résultat par action *		15.00	25.57

* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif

IV. BILAN

	Note	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Actif			
Liquidités		5'182'715	3'371'660
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	36'605	536'456
Autres créances à court terme		84'113	0
Actifs de régularisation	10	1'377'954	4'425'067
Total de l'actif circulant		6'681'387	8'333'183
Immobilisations corporelles	11	76'334'416	79'224'119
Immobilisations incorporelles	12	361'672	371'932
Total de l'actif immobilisé		76'696'088	79'596'051
Total de l'actif		83'377'475	87'929'234
Passif			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	13	181'281	644'643
Dettes financières à court terme	15	23'000'000	6'000'000
Autres dettes à court terme		1'690	167'068
Passifs de régularisation	14	6'688'311	7'191'185
Total des engagements à court terme		29'871'282	14'002'896
Dettes financières à long terme	15	25'000'000	48'000'000
Total des engagements à long terme		25'000'000	48'000'000
Total des engagements		54'871'282	62'002'896
Capital-actions	16	12'000'000	12'000'000
Réserve légale issue du capital	17	2'000'001	2'000'001
Réserve légale issue du bénéfice		4'191'800	4'191'800
Propres parts du capital	18	-1	-1
Bénéfice reporté		6'714'563	1'598'450
Bénéfice de l'exercice		3'599'830	6'136'088
Total des fonds propres		28'506'193	25'926'338
Total du passif		83'377'475	87'929'234

V. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	Note	2025 CHF	2024 CHF
Résultat de l'exercice		3'599'830	6'136'088
Amortissements	11 + 12	4'528'544	4'349'283
Bénéfice sur vente d'immobilisations		-100'000	0
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		499'851	506'718
Variation des autres créances		-84'113	44'230
Variation des actifs de régularisation		3'047'113	-3'422'332
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-463'362	-3'146'782
Variation des autres dettes		-165'378	166'449
Variation des passifs de régularisation		-502'874	2'614'991
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		10'359'611	7'248'645
Variation des immobilisations corporelles	11	-1'528'581	-2'262'242
- dont versements pour investissements		-1'628'581	-2'262'242
- dont encaissements issus de désinvestissements		100'000	0
Flux de trésorerie provenant des investissements		-1'528'581	-2'262'242
Distribution de bénéfice aux actionnaires		-1'019'975	-540'000
Nouveaux engagements financiers	15	0	5'000'000
Remboursement d'engagements financiers	15	-6'000'000	-10'000'000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-7'019'975	-5'540'000
Variation des liquidités		1'811'055	-553'597
Solde en début d'exercice		3'371'660	3'925'257
Solde en fin d'exercice		5'182'715	3'371'660

ENERGIE ELECTRIQUE DU SIMPLON SA (E.E.S.), SIMPLON

VI. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres en CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice reporté	Total des fonds propres
Fonds propres au 01.01.24	12'000'000	2'000'000	4'191'800	0	2'138'450	20'330'250
Acquisition d'actions propres	0	1	0	-1	0	0
Dividende 2023	0	0	0	0	-540'000	-540'000
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	6'136'088	6'136'088
Fonds propres au 31.12.24	12'000'000	2'000'001	4'191'800	-1	7'734'538	25'926'338
Fonds propres au 01.01.25	12'000'000	2'000'001	4'191'800	-1	7'734'538	25'926'338
Acquisition d'actions propres	0	0	0	0	0	0
Dividende 2024	0	0	0	0	-1'019'975	-1'019'975
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	3'599'830	3'599'830
Fonds propres au 31.12.25	12'000'000	2'000'001	4'191'800	-1	10'314'393	28'506'193

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Base de présentation

Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.) est une société de droit suisse dont le siège est à Simplon (Suisse). Son but est la création et l'exploitation d'énergie hydraulique dans la région du Simplon pour les concessions accordées par les communes du Simplon et de Zwischbergen ; cela comprend le transport, la vente et la distribution de l'énergie produite.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice. Les gains ou pertes de change non réalisées sont portés au bilan.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 16) ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Information sectorielle

Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.) est active dans un seul secteur ; la production et la commercialisation d'énergie. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante de l'ouvrage dans son ensemble.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Terrains	-
Retenues d'accumulation, galeries d'amenée, etc.	40 - 80 ans
Installations de transport d'énergie basse tension	15 - 25 ans
Equipements électriques	15 - 33 ans
Equipements hydrauliques	10 - 40 ans
Equipements mécaniques	25 - 40 ans
Habitations	15 - 50 ans

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont présentées en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

Comptabilisation des produits

Les produits nets des livraisons et prestations comprennent les produits des ventes d'énergie et des prestations de services. Les produits des ventes d'énergie sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison de l'énergie. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

La prime de marché (subvention publique) n'est comptabilisée qu'à partir du moment où l'on est raisonnablement sûr d'y avoir droit, c'est-à-dire dès que la décision de paiement de l'Office Fédérale de l'Energie (OFEN) est rendue.

Les produits des ventes d'énergie et les produits des prestations de services s'entendent après déduction des notes de crédit, des rabais et des taxes sur la valeur ajoutée sur les montants facturés.

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existant à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Notes relatives au compte de résultat et au bilan

1. Ventes d'énergie

	2025 CHF	2024 CHF
Ventes d'énergie aux preneurs ^{b)}	9'686'285	10'977'980
Ventes d'énergie SRI ^{a)}	7'812'249	9'969'185
Ventes d'énergie aux communes ^{b)}	725'086	691'902
Ventes d'énergie sur le marché	576	0
Energie propres installations & pompage	55'144	53'297
Total	18'279'340	21'692'364

a) Depuis juillet 2020, la centrale de Tannuwald touche le système de rétribution de l'injection (SRI) pour une durée de 20 ans.

Depuis août 2023, la centrale de Gabi touche le système de rétribution de l'injection (SRI) pour une durée de 20 ans.

b) L'énergie non utilisée de Zwischbergen qui a été vendue aux preneurs ainsi que la compensation financière due à Zwischbergen sont regroupées dans les ventes aux communes. Pour rappel, cette énergie est une vente à prix préférentiel à la commune.

2. Autres produits d'exploitation

	2025 CHF	2024 CHF
Produits d'immeuble	41'698	36'661
Ristourne commerciale 2025	53'301	0
Ventes d'immobilisations	100'000	0
Total	194'999	36'661

3. Achat et transport d'énergie

	2025 CHF	2024 CHF
Achat et transport d'énergie	55'117	34'504
Energie de pompage	30	20'718
Participation frais du CEG-P	125'700	125'700
Coûts du réseau	80'344	43'457
Total	261'191	224'379

VII. ANNEXE AUX COMPTES

4. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

	2025 CHF	2024 CHF
Redevances hydrauliques (sans énergie gratuite)	1'573'924	2'068'968
Impôt spécial	2'376'671	3'123'253
Redevances diverses	38'941	39'941
Energie gratuite et à prix réduit	102'665	92'318
Total	4'092'201	5'324'480

L'impôt spécial est versé au Canton (60%) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40%) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux maximal de CHF/kW_{th} 110.-.

5. Impôts sur le capital, foncier et taxes diverses

	2025 CHF	2024 CHF
Impôt sur le capital	136'100	131'100
Impôts foncier	261'600	261'600
Taxes diverses	2'719	1'290
Total	400'419	393'990

6. Charges financières

	2025 CHF	2024 CHF
Intérêts sur emprunts tiers	859'757	980'320
Intérêts sur emprunts actionnaires	136'532	345'143
Frais bancaires	447	1'992
Pertes de change	7'343	5'338
Total	1'004'079	1'332'793

7. Produits exceptionnels, uniques ou hors période

	2025 CHF	2024 CHF
Intérêts rémunérateurs sur impôts années antérieures	1'467	0
Dividendes antérieurs à 2014 non réclamés (+10 ans)	0	335
Total	1'467	335

VII. ANNEXE AUX COMPTES

8. Charges exceptionnelles, uniques ou hors période

	2025 CHF	2024 CHF
Rectification impôt foncier années antérieures	5'648	13'610
Intérêts de retards sur impôts années antérieures	129	3'065
Charge d'impôt exercices antérieurs	9'443	0
Total	15'220	16'675

9. Créances résultant de livraisons et de prestations

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	36'605	114'485
Actionnaires	0	421'971
Total	36'605	536'456

10. Actifs de régularisation

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	423'110	2'628'497
Actionnaires	954'844	1'796'570
Total	1'377'954	4'425'067

VII. ANNEXE AUX COMPTES

11. Immobilisations corporelles

Exercice courant

Immobilisations en CHF	Terrains	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Immobilisations brutes au 31.12.2024	119'604	157'200'343	1'461'868	158'781'815
Entrées	0	215'873	1'412'708	1'628'581
Sorties	0	-296'622	0	-296'622
Transfert	0	79'866	-79'866	0
Immobilisations brutes au 31.12.2025	119'604	157'199'460	2'794'710	160'113'774
Fonds d'amortissements au 31.12.2024	0	79'557'696	0	79'557'696
Amortissements planifiés	0	4'518'284	0	4'518'284
Sorties	0	-296'622	0	-296'622
Fonds d'amortissements au 31.12.2025	0	83'779'358	0	83'779'358
Immobilisations nettes au 31.12.2025	119'604	73'420'102	2'794'710	76'334'416
<i>Immobilisations nettes au 31.12.2024</i>	<i>119'604</i>	<i>77'642'647</i>	<i>1'461'868</i>	<i>79'224'119</i>

Les sorties d'immobilisations constatées au cours de l'exercice 2025 résultent de la cession d'un bien immobilier entièrement amorti, situé dans la commune de Zwischbergen.

Le produit de cette cession est présenté dans les autres produits d'exploitation pour un montant de CHF 100'000.–.

Exercice précédent

Immobilisations en CHF	Terrains	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Immobilisations brutes au 31.12.2023	119 604	154 970 651	1 429 318	156 519 573
Entrées	0	1 750 577	511 665	2 262 242
Transfert	0	479 115	-479 115	0
Immobilisations brutes au 31.12.2024	119 604	157 200 343	1 461 868	158 781 815
Fonds d'amortissements au 31.12.2023	0	75 218 674	0	75 218 674
Amortissements planifiés	0	4 339 022	0	4 339 022
Fonds d'amortissements au 31.12.2024	0	79 557 696	0	79 557 696
Immobilisations nettes au 31.12.2024	119 604	77 642 647	1 461 868	79 224 119
<i>Immobilisations nettes au 31.12.2023</i>	<i>119 604</i>	<i>79 751 977</i>	<i>1 429 318</i>	<i>81 300 899</i>

VII. ANNEXE AUX COMPTES

12. Immobilisations incorporelles

	2025 CHF	2024 CHF
Concessions	995'922	995'922
Fonds d'amortissement s/concessions	-634'250	-623'990
Total	361'672	371'932
Amortissements planifiés	-10'260	-10'260

Energie Electrique du Simplon SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation de forces hydrauliques dont l'échéance est 2061.

13. Dettes résultant de livraisons et de prestations

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	106'652	644'643
Actionnaires	74'629	0
Total	181'281	644'643

14. Passifs de régularisation

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	6'672'075	7'191'185
Actionnaires	16'236	0
Total	6'688'311	7'191'185

15. Dettes financières à court et long terme

Emprunt	Durée	Échéance	Taux	2025 CHF	2024 CHF
Actionnaires	2025 - 2025	31.08.2025	2.495%	0	6'000'000
Tiers	2022 - 2026	29.03.2026	1.150%	8'000'000	8'000'000
Tiers	2021 - 2026	30.09.2026	0.975%	10'000'000	10'000'000
Tiers	2011 - 2026	20.10.2026	2.400%	5'000'000	5'000'000
Tiers	2023 - 2027	11.01.2027	2.800%	10'000'000	10'000'000
Tiers	2021 - 2028	29.12.2028	1.450%	10'000'000	10'000'000
Tiers	2024 - 2029	28.02.2029	2.360%	5'000'000	5'000'000
Total des emprunts				48'000'000	54'000'000
Échéance < 1 an				23'000'000	6'000'000
Échéance < 1 à 5 ans >				25'000'000	48'000'000

VII. ANNEXE AUX COMPTES

16. Capital-actions

	2025 %	2024 %
Alpiq Suisse SA, Lausanne	81.9730	81.9730
Enalpin SA, Viège	10.7910	10.7910
EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG, Brig-Glis	3.0590	3.0590
FMV SA, Sion	2.6780	2.6780
Actionnaires privés	1.4990	1.4990
Total	100.0000	100.0000

Le capital-actions se compose de 240'000 actions nominatives entièrement libérées de CHF 50.- chacune. Les détenteurs d'actions ont droits aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

17. Réserve légale issue du capital

	2025 CHF	2024 CHF
Réserves issues d'apports de capital fiscalement reconnues	1'925'652	1'925'652
Autres réserves de capital	74'349	74'349
Total	2'000'001	2'000'001

Cette réserve a été reconnue par l'Administration fédérale des contributions à hauteur de CHF 1'925'651.50.

18. Propres parts du capital

Depuis le 1^{er} novembre 2019 et l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial, les actions au porteur ne sont plus autorisées en Suisse, à l'exception des entreprises cotées en bourse ou disposant de titres intermédiés.

Le délai de cinq ans accordé aux actionnaires qui ne se sont pas annoncés et dont les actions au porteur ont été converties en actions nominatives pour réparer l'omission de s'annoncer est arrivé à échéance le 31 octobre 2024. Le 1^{er} novembre 2024, les 6 actions des actionnaires qui ne se sont pas annoncés ont par conséquent été annulées de par la loi.

Les 6 actions annulées ont été remplacées par 6 actions propres dont la société peut désormais disposer librement (les conserver, les détruire aux fins d'une réduction de capital selon art. 732 ss CO ou les vendre).

Au 31 décembre 2025, la société détient donc 6 actions propres (31 décembre 2024 : 6) sur le total de 240'000 actions nominatives.

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Informations complémentaires

Transactions avec des parties liées

Les créances ou engagements avec des parties liées existant à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

Les transactions avec des parties liées concernent exclusivement les actionnaires.

Le tableau ci-dessous présente le volume des transactions avec des parties liées figurant dans le compte de résultat au cours de l'exercice :

	2025 CHF	2024 CHF
Vente d'énergie	14'919'774	20'947'165
Produits d'exploitation des parties liées	14'919'774	20'947'165
<i>En % du total des produits d'exploitation</i>	<i>80%</i>	<i>96%</i>
Achats et transports d'énergie	-355'571	-441'737
Matériel et prestations	-67'682	-72'443
Autres charges d'exploitation	-399'480	-376'632
Charges d'exploitation des parties liées	-822'734	-890'812
<i>En % du total des charges d'exploitation</i>	<i>6%</i>	<i>7%</i>
Charges financières	-136'532	-345'143
Résultat financier des parties liées	-136'532	-345'143
<i>En % du résultat financier</i>	<i>14%</i>	<i>26%</i>
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	335
Résultat exceptionnel des parties liées	0	335
<i>En % du résultat exceptionnel, unique ou hors période</i>	<i>0%</i>	<i>2%</i>
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	-10'659	-180'578
<i>En % des investissements de l'exercice</i>	<i>1%</i>	<i>8%</i>

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendants). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

Organe de révision

	2025 CHF	2024 CHF
Prestations en matière de révision	14'679	14'679
Total	14'679	14'679

VII. ANNEXE AUX COMPTES

Emplois à plein temps

Energie Electrique du Simplon SA n'emploie pas de collaborateurs.
Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

Engagements conditionnels

Il existe un engagement conditionnel relatif à une éventuelle demande d'indemnisation formulée par les propriétaires déchus des actions au porteur. La probabilité de cette demande est jugée faible, et l'indemnisation, correspondant à la valeur réelle des actions au moment de leur conversion, est estimée, à titre indicatif et sur la base de leur valeur intrinsèque à la date du bilan au 31.12.2024, à CHF 108.03 par action. Pour les 6 actions au porteur annulée le 1^{er} novembre 2024, l'engagement conditionnel total s'élève donc à CHF 648.18.

Les actionnaires dont les actions ont été annulées au 1er novembre 2024 sans faute de leur part ont jusqu'au 31 octobre 2034 pour faire valoir auprès de la société un droit à une indemnisation. À cet effet, ils doivent prouver leur qualité d'actionnaire au moment de l'annulation des actions et l'absence de faute de leur part.

Hormis cet élément, aucun autre engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

Événement postérieur à la clôture

Après la date de boucllement des comptes au 31 décembre 2025, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 14 avril 2026, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

ENERGIE ELECTRIQUE DU SIMPLON SA (E.E.S.), SIMPLON

VIII. PROPOSITION D'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 8.50% du capital-actions, soit 1'020 kCHF (4.25 CHF par action) pour l'exercice 2025 et de répartir comme suit le bénéfice au bilan :

	Proposition du CA portant sur l'exercice 2025 CHF	Décision de l'AG portant sur l'exercice 2024 CHF
Report de l'exercice précédent	6'714'563	1'598'450
Résultat de l'exercice	3'599'830	6'136'088
Solde disponible au 31 décembre	10'314'393	7'734'538
Dividende 8.5% de CHF 11'999'700.-	-1'019'975	-1'019'975
Report à nouveau	9'294'418	6'714'563

* Aucun dividende n'est versé sur les 6 actions propres détenues par la société.

Les réserves légales étant supérieures à 50% du capital-actions, aucune attribution n'est nécessaire.

IX. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 945
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des actionnaires d'Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.), Simplon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe) d'Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle réalisé en vertu de l'art. 729a, al. 1, CO, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition du Conseil d'administration ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

KPMG SA

Léa Garofalo
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 14 avril 2026

Annexes :

- Comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan